

ANNEXE A—*Suite*

N° du crédit	Service	Montant	Total
		\$	\$
JUSTICE— <i>Fin</i>			
B—PÉNITENCIERS— <i>Fin</i>			
177	Administration et entretien des pénitenciers, y compris l'approvisionnement et les services s'y rattachant; administration, service, réparations et entretien des bâtiments, ouvrages et outillage; entretien, libération et transfèrement des détenus; indemnisation des détenus libérés frappés d'incapacité permanente pendant leur incarcération.....	8,218,403	
178	Construction, améliorations et nouvel outillage, y compris crédits pour l'établissement et la construction d'une nouvelle institution dans la province de Québec pour l'emprisonnement et la réforme de prisonniers fédéraux.....	1,315,724	11,352,712
TRAVAIL			
A—MINISTÈRE			
ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
179	Administration centrale.....	613,375	
180	Dépenses de la Division de l'économique et de recherches.....	478,200	
181	Application de la Loi des rentes sur l'Etat.....	916,085	
182	Justes salaires, conciliation, relations industrielles, enquêtes en matière de différends industriels, y compris l'application de la législation y afférente, et initiatives en vue d'une plus grande collaboration entre patrons et ouvriers.....	446,627	
183	Conseil canadien des relations ouvrières.....	5,375	
184	Conférences internationales du Travail.....	61,220	
185	Gazette du Travail, autorisée par la Loi du ministère du Travail.....	136,183	
186	Organisation et utilisation efficace de la main-d'œuvre agricole, y compris recrutement, transport et placement sur des fermes et dans les industries connexes des ouvriers, et aide aux provinces à cet égard en conformité des accords pouvant être conclus à cette fin entre le ministre du Travail et les provinces avec l'approbation du gouverneur en conseil.....	345,000	
187	Enquêtes et inspection relatives aux conditions de travail dans les industries relevant exclusivement du gouvernement fédéral..	10,000	
188	Maintien d'un Service de la main-d'œuvre féminine.....	21,560	
COORDINATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE			
189	Administration..... Dépenses afférentes à l'application de la Loi de 1942 sur la coordination de la formation professionnelle et des accords conclus en vertu de cette loi; autorisation au ministre du Travail de conclure des accords avec n'importe quelle province, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, pour la formation de personnes en vue des industries pour la défense, la formation de membres des forces armées de Sa Majesté et autres personnes pour les services armés spécialisés; et pour la formation en vertu de projets de formation de la jeunesse, ainsi que pour pourvoir aux dépenses y afférentes et concernant les accords de formation professionnelle conclus dans les années antérieures—	59,062	
190	Versements aux provinces pour la formation.....	4,205,800	
191	Versements aux provinces à l'égard de dépenses en immobilisations, pour la construction et l'outillage d'écoles de formation professionnelle.....	400,000	